



Inscriptions à l'école de GENILLE pour la rentrée 2024

Sont concernés les enfants nés en 2022 entrant en TPS*, les enfants nés en 2021 entrant en PS,
et les nouveaux arrivants.

Les inscriptions des enfants qui fréquenteront l'école à la rentrée prochaine
se font de manière dématérialisée du 2 avril au 5 mai 2024.

Les familles doivent contacter la mairie ou consulter le site de leur commune de résidence.

Céré-la-Ronde : viescolaire@cere-la-ronde.fr 02 47 94 23 61

Genillé : mairie@genille.fr 02 47 59 50 21

Le Liège : mairie@le-liege.com 02 47 59 74 38

*N.B. : La scolarisation des TPS, non obligatoire, sera conditionnée au nombre de PS inscrits dont l'accueil est lui obligatoire.

Les familles n'ayant pas les outils ou accès à internet peuvent se rendre directement à la mairie de leur commune de résidence.

Vous devrez vous munir de :

- **votre livret de famille,**
- **du carnet de santé (vaccinations à jour) de votre enfant,**
- **et éventuellement du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée par votre enfant.**
- **En cas de séparation, il sera demandé l'ordonnance de justice concernant l'autorité parentale.**

Votre enfant va entrer en Toute Petite Section* ou en Petite Section :

Afin que ce passage se fasse dans de bonnes conditions, nous vous proposons

- une réunion d'information et la visite des locaux : **vendredi 7 juin 2024 à 18h00.**
- une matinée ateliers/découverte de l'école pour vos enfants le :
samedi 22 juin 2024, soit de 9h00 à 10h20, soit de 10h30 à 11h50.

La demi-matinée découverte de l'école du 22 juin, sera suivie d'une information réalisée par l'association de cantine.

Pour les nouveaux arrivants :

Une visite découverte de l'école sera organisée fin juin / début juillet.

*N.B. : La scolarisation des TPS, non obligatoire, sera conditionnée au nombre de PS inscrits dont l'accueil est lui obligatoire.